

Orientations de réduction et de production

ORIENTATIONS

Production d'énergie :

Compte-tenu de la difficulté à maîtriser le niveau de baisse de consommation, nous avons proposé d'appliquer quatre principes pour arriver à la neutralité le plus rapidement possible, être au-delà du strict équilibre en envisageant une production supérieure à nos besoins, mettre un mixte énergétique pour ne pas dépendre que d'une seule énergie, proposer tout le territoire pour certaines productions.

Sur cette base, nous avons défini l'ensemble du territoire communal comme étant susceptible d'accueillir, les productions d'énergies renouvelables suivantes :

- Photovoltaïque au sol
 - Photovoltaïque en toiture
 - Panneaux thermiques en toiture
 - géothermie
 - biogaz
- pas d'éolien ni d'hydroélectricité retenus

Nous avons ensuite défini 3 zones précises

- photovoltaïque en toiture : l'ensemble des bâtiments communaux
- photovoltaïque au sol : trackers solaires lieu dit le bourg (derrière le cimetière)
- photovoltaïque sur l'eau : plans d'eau de Saint-Oyen
- photovoltaïque au sol : carrière de Thurissey (domaine privé)